

Section II : L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE

L'élevage tient dans la vallée une place essentielle juste après l'agriculture. De nombreuses raisons l'expliquent d'ailleurs : l'écologie de la vallée est très favorable à l'élevage ; les immenses étendues situées de part et d'autre du fleuve qui se couvrent d'herbe pendant l'hivernage et la réserve d'eau que constitue le fleuve en saison sèche. Enfin, les facteurs culturels doivent aussi être mentionnés. Tant les Peuls que les Maures sont des populations nomades et traditionnellement vouées à l'élevage. D'autre part, l'influence Peule dans la population Toucouleur est si profonde que l'élevage est pratiqué même par ces derniers à une échelle assez importante. Comme on l'a déjà signalé, contrairement à la pêche, l'élevage est pratiqué par toutes les catégories de la population indépendamment d'une appartenance à telle ou telle ethnie et telle ou telle caste. Toutefois, la place que tient l'élevage dans les divers systèmes économiques qui sont observables dans la vallée est assez variable d'un groupe à l'autre.

Etant donné les incidences fiscales que peuvent avoir des interrogatoires ou des recensements de l'effectif des troupeaux, la M.I.S.O.E.S. n'a pu procéder à un inventaire par sondage comme dans les autres domaines, aussi ce n'est qu'à partir de divers modes d'estimation que l'on peut se faire une idée du rôle de l'élevage dans l'économie de la vallée.



Pour la population Toucouleur, les revenus tirés de l'élevage compte tenu de l'autoconsommation représente légèrement plus de 15 % de l'ensemble des revenus et la production commercialisée 12,5 % du total des recettes monétaires. La production du lait représente environ 2/3 du total, elle est à 80 % autoconsommée ou troquée, une faible commercialisation se faisant sur place ou avec les régions avoisinantes. La production de viande au contraire, représentant le 1/3 du revenu de l'élevage est au contraire principalement exportée vers les grands centres urbains du Sénégal, une partie seulement étant commercialisée sur place, notamment dans les escales du Fleuve.

Le troupeau de bovins appartenant aux Toucouleurs d'après les estimations du Service de l'Elevage doit être compris entre 200.000 et 250.000 têtes, soit 1 à 1,25 tête par habitant. Ce cheptel n'est pas très concentré, c'est à dire qu'il existe de très nombreux petits et moyens troupeaux et relativement peu de grands troupeaux comme on en rencontre par exemple chez les Peuls ou les Maures. De nombreux facteurs concourent à expliquer ce phénomène : alors qu'il est aisé de posséder quelques bêtes que l'on peut confier à un berger qui les garde en même temps que d'autres, la possession d'un grand troupeau entraîne des exigences très absorbantes, en particulier elle oblige à un semi-nomadisme pour suivre les cycles de transhumance du troupeau. D'autre part, la possession de quelques bêtes est très utile dans la mesure où le lait représente un des éléments essentiels de l'alimentation du groupe familial, la possession d'un grand troupeau ne se justifiant que par la commercialisation des bêtes et leur exportation.

Un sondage de la Mission Statistique sur les modalités de gardes des troupeaux permet de fournir quelques précisions. Il en ressort que deux exploitants sur trois possèdent un troupeau, ceux n'en possédant pas se trouvant en proportion



plus élevée dans la caste des "Thiouballo" - pêcheurs - et dans celle des artisans. D'autre part, seulement 18 % des exploitants possèdent un troupeau assez important, c'est à dire plus de 20 - 25 bêtes, pour qu'il puisse être gardé isolément. Les 3/4 des possesseurs de bovins doivent réunir leurs bêtes avec celles d'autres propriétaires pour s'assurer les services d'un berger ou d'un groupe de bergers de manière rentable. Le nombre de propriétaires ainsi associés est dans cinq cas sur six égal ou supérieur à quatre.

L'élevage des ovins et caprins ainsi que de la volaille est aussi très répandu dans la vallée. Malheureusement, il est à peu près impossible d'en connaître l'effectif ni même une estimation plausible.

Au cours du sondage diverses questions ont été posées pour suivre les variations du nombre de bêtes de chaque exploitant au cours de l'année précédant l'enquête : c'est ainsi que le Toucouleur tend à vendre ses boeufs ou en abattre pour la consommation familiale lors de certaines fêtes. Par contre, comme il garde ses vaches, le nombre de celles-ci qui meurent de mort naturelle est beaucoup plus élevé que le nombre correspondant de boeufs, en moyenne pour 100 exploitants on a enregistré 38 décès naturels de vaches contre 7 de boeufs (I)

---

(I) La répartition de ces bêtes par âge semble indiquer un assez mauvais état sanitaire du troupeau.

L'abattage familial pour la consommation alimentaire reste un phénomène exceptionnel : cérémonies, fêtes religieuses comme la Tabaski où le sacrifice du mouton est quasiment obligatoire. Le nombre moyen de bêtes abattues annuellement pour la consommation se répartit ainsi - pour cent ménages : 8 boeufs, vaches ou veaux, 38 moutons et 26 chèvres.

o

o

o

D'après les données dont on peut disposer en ce qui concerne la place de l'élevage pour les populations Peules habitant la vallée du Sénégal, compte tenu des sondages effectués par la Mission Statistique et de certaines informations du service de l'élevage, on peut toutefois procéder à des estimations et indiquer au moins pour l'élevage des bovins des ordres de grandeur.

L'effectif moyen par ménage serait d'un peu plus d'une dizaine de bovins et d'une vingtaine d'ovins et de caprins soit pour l'ensemble de la population Peule vivant dans la vallée entre 150 et 200.000 bovins et environ 300.000 ovins et caprins.

Encore que comme on l'avait vu dans la description de l'agriculture Peule, les activités agricoles tiennent pour eux une certaine place puisque la plupart cultivent tant le sorgho en Walo que le mil sur diéri, les activités pastorales tiennent de loin la première place. Bien qu'on ne dispose pas d'estimation de l'autoconsommation et du troc pour les communautés

.../...



Peules et qu'ainsi on ne puisse préciser la place de l'élevage dans leur revenu global, il semble qu'il faille affirmer qu'il est de loin la principale source de revenu. Du revenu monétaire, 54,5 % provient de l'élevage dont plus de 50 % de la commercialisation du bétail proprement dit.

Pour la population Maure, le manque de données se fait sentir encore davantage. Le problème des inventaires de troupeaux est d'ailleurs d'autant plus complexe qu'il faut distinguer entre les groupements Hartani pour lesquels on a vu l'importance de l'agriculture et les groupements nobles - marabouts ou guerriers - surtout composés d'éleveurs, ces derniers n'étant dans la plupart des cas que marginaux à la vallée. Pour les Hartani cultivateurs, l'élevage tient une place comparable bien que peut-être relativement plus faible que chez les Peuls. Si l'on se base sur l'hypothèse de taux de commercialisation analogue à celui des Peuls, on trouve un cheptel par ménage de Hartani cultivateur de l'ordre de 5 bovins, 25 ovins, 10 caprins et 1 ou 2 ânes, ce qui souligne l'importance du troupeau ovin en Mauritanie aux abords du Fleuve. Rappelons d'autre part que la vente de bétail représente pour les Maures Hartani 40 % de leur revenu monétaire.

Pour résumer, on peut remarquer que la population Maure, en ce qui concerne l'élevage, occupe une position intermédiaire entre la population Peule pour laquelle il est la principale activité et la population Toucouleur pour laquelle l'élevage comme la pêche joue un rôle essentiel mais secondaire par rapport à l'agriculture.

L'effectif du cheptel de la portion de vallée étudiée se situe entre 450 et 500.000 pour les bovins, entre 800 et 1.000.000 pour les ovins et les caprins avec une nette prépondérance d'ovins.



La pêche tient dans la vallée une place essentielle. Le poisson est un des éléments de base de la ration alimentaire de ses habitants. Dans l'ensemble la production de poissons pour la région étudiée doit se situer autour de 15.000 tonnes représentant une valeur d'environ 400 millions de francs C.F.A., venant après l'agriculture et l'élevage mais représentant environ 15 % de la production brute de cette région.

Comme on l'a vu à propos de l'organisation sociale et de ses rapports avec le système économique traditionnel, la pêche est principalement faite par une des castes composant la Société Toucouleur celle des Subalbé (sing. Tiouballo). Celle-ci comprend 16 % de la population sédentaire soit environ 40.000 personnes.

Descendant probablement des populations les plus anciennement installées dans la vallée, ils vivent généralement dans des villages ou des quartiers distincts. Bien qu'ayant adopté depuis très longtemps l'Islam et l'essentiel des coutumes toucouleurs, ils gardent encore certains particularismes, soit dans l'organisation sociale soit dans certaines cérémonies et certains mythes qui leur sont propres.

Les communautés Tiouballo toujours installées sur les rives mêmes du Fleuve sont en quelque sorte propriétaires du Fleuve et de ses principaux marigots où ils ont le quasi monopole de la pêche qui leur est d'ailleurs reconnu par le reste de la population. C'est ainsi que chaque village Tiouballo a des droits sur une portion bien délimitée en Amont et en Aval par ceux des communautés voisines. Toutefois, le monopole dont ils jouissent n'est pas complet, il ne concerne que certaines façons de pêcher, certaines autres étant libres et pouvant être exercées par quiconque.



C'est ainsi que tout le monde peut pêcher avec une ligne "Tioutol" comprenant l'hameçon "Wandi" et un appât "tienti" ou "toufoudi". De même tout le monde - ce sont d'ailleurs surtout les femmes et les enfants qui l'utilisent - peut pêcher avec le "Diaouloul" double filet en forme de nasse tenue ouverte à l'ouverture par un bois courbé et qui permet de le tenir.

La pêche dans certaines mares et dans tous les collades au retrait des eaux est aussi libre. C'est théoriquement, sauf certaines prestations traditionnelles au profit des chefs de terre, celui qui met en culture le champ qui a droit au poisson pêché sur l'emplacement de son champ. Cette forme peut d'ailleurs donner dans certaines régions des pêches très fructueuses dont la partie qui ne peut être consommée à cette époque est généralement séché.

Les formes de pêche dont les Subalbé ont le monopole sont la pêche au "Saakit", un filet entre deux longs bras pour pêcher en pirogue "loma" le long des rives et aussi le très grand filet "Goubol" pour pêcher en groupe. Ce sont d'ailleurs ces deux formes de pêche qui sont les plus productives.

Dans l'ensemble, d'après les diverses enquêtes de Budgets et alimentaires, on peut estimer que la caste Thiouballo pêche à elle seule les 2/3 de tout le poisson pêché soit environ 10.000 tonnes sur les 15.000 tonnes produites dans l'ensemble, le reste étant pêché soit au moment du retrait des eaux, soit à l'aide de lignes et petits filets, par les diverses autres catégories de la population Toucouleur et Peule, soit encore par les Hartani Maures dont certains se livrent à une pêche active parfois sans tenir compte de la réglementation des Thiouballo.



Sur le tonnage pêché par ces derniers, environ 4.000 tonnes, sont autoconsommées par eux-mêmes, 4.000 tonnes, soit la valeur de 100 Millions de Francs C.F.A., sont commercialisées pour la plus grande partie d'ailleurs dans la vallée elle-même auprès des populations non thiouballo et dans les centres urbains enfin 1.000 à 2.000 tonnes font l'objet de troc entre les différentes catégories de populations composant la vallée.